

SÉANCE ORDINAIRE
LUNDI 6 AVRIL 2020 à 10H
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020
3. Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 9 mars 2020
4. Approbation des comptes
5. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives
6. Don à la Fondation de la SSS de l'Énergie pour l'achat de matériel adapté
7. Engagement d'une entreprise pour le balayage des rues
8. Acceptation de la soumission de l'entreprise Marcel Guimond & Fils pour l'épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier
9. Engagement d'une entreprise pour le fauchage des bords de chemins dans la municipalité
10. Reconduction ou demande de soumission du contrat de conciergerie de l'hôtel de ville et de la bibliothèque.
11. Aide financière au Comité Les Incroyables Comestibles de St-Adelphe pour la poursuite de ses activités en 2020 (4^e année d'opération).
12. Résolution pour entériner la modification du taux d'intérêts décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la Municipalité de St-Adelphe
13. Achat d'une laveuse à pression
14. Départ de M. Guy Perron au poste de journalier saisonnier. Remerciements à M. Guy Perron.
15. Achat et programmation pour un système de lecture de chlore
16. Résolution 2020-03-65 visant à décréter les clauses administratives de transport en vrac par camionnage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe
17. Avis de motion (Règl.2020-316 gestion contractuelle et délégations diverses).
18. Dépôt et adoption du projet règlement numéro 2020-316 sur la gestion contractuelle et délégations diverses.
19. VARIA : A) Abonnement application zoom
B) Achat regroupé Fabrique panneau électrique multi prises
C) Appel de candidature pour l'engagement d'un journalier
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général, Sec.-trésorier

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le sixième jour d'avril de l'an 2020, à 10 h a.m., à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon

Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 11h40.

2020-04-69 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le maire. **Adopté**

2020-04-70 Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 2020, soit adopté tel que rédigé par le directeur général, secrétaire-trésorier. **Adopté**

2020-04-71 Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 9 mars 2020

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 mars 2020, soit adopté tel que rédigé par le directeur général, secrétaire-trésorier. **Adopté**

2020-04-72 Approbation des comptes

15773 La Capitale assureur	1 676,24
15774 Postes Canada -règl chiens	91,22
15775 Daniel Denis	86,18
15776 Hydro-Québec	520,55
15777 Marcel Gauthier	1 516,67
15778 Postes Canada – covid-19	96,69
15779 Telus	138,50
15780 Jean-Philippe Drolet	109,80
15781 Jean-Marc Charest	1 911,99
15782 Distribution Robert Enr	224,20
15783 Poste Canada – exemption intérêts	96,69
15784 Annette Condé	100,00
15785 Annulé	0,00
15786 Annulé	0,00
15787 Telus	675,09
15788 Hydro-Québec	1 204,49
15789 Poste Canada – alerte municipale.	96,69
15790 Marcel Guimond et Fils	28 617,19
15791 Poste Canada – lettre enregistrée	12,44
15792 ADN Communication	1 057,77
15793 Canadien National	1 776,00
15794 La Capitale	1 222,80
15795 Capital Propane	26,39
15796 Service Cité propre	7 090,12
15797 – 15798 La COOP Novago	2 438,06
15799 C.N.E.S.S.T.	326,47

15800 Daniel Durocher	2 202,98
15801 Électroméga ltée	27,60
15802 Eurofins	496,41
15803 Ferme Repau & Fils	1 560,21
15804 Fixe Info	5 150,39
15805 Fourniture Denis	97,60
15806 JDS Multiservice	144,87
15807 Lettrage Plamondon enr.	35,27
15808 Librairie Renaud-Bray	130,56
15809 Marcel Guimond & Fils	3084,21
15810 M.R.C. de Mékinac	1 741,27
15811 Neksys	119,57
15812 OZE Publicité	287,44
15813 PR'Eautech	80,00
15814 Protection Incendie CFS Ltée	144,30
15815 Purolator inc.	18,03
15816 Régie des incendies Centre Mékinac	30 301,24
15817 Priorité STRATJ	579,47
15818 Ville de St-Tite	2 660,00
15819 Télécommunications Xittel	57,49
15820 Hydro-Québec	1 019,70
15821 Les Incroyables Comestibles	500,00
15822 Fondation CSSS de L'Énergie	250,00
15823 Fabrique St-Cœur de Marie	175,00
15824 Daniel Bacon	57,60

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le directeur général, secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de mars 2020 ci-dessus approuvés.

Adopté

Lecture de la correspondance

Fleurons du Québec : Confirmation de l'adhésion de notre municipalité à Fleurons du Québec pour les prochaines années (2020-2021-2022).

Julie Michel, Ferme Pierlie : Remerciements à la municipalité pour les félicitations pour le prix remporté avec la qualité du lait de la Ferme Pierlie.

St-Adelforce : Demande d'un appui auprès de la municipalité concernant une demande de financement à la MRC Mékinac dans le cadre du fonds du développement du territoire. (*activité annulée vs COVID19*).

Centre d'action bénévole : Invitation à un cocktail dinatoire en reconnaissance envers des bénévoles de Mékinac le 23 avril 2020. (*activité annulée vs COVID19*)

Maison des familles de Mékinac : Demande de réservation de la salle municipale pour l'activité Journée des Familles le 6 juin 2020.

MRC de Mékinac : Recommandation aux municipalités de la MRC de procéder à l'adoption du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Min. des Transports : Versement d'une subvention de 15 000\$ dans le cadre du programme PPA-CE.

OMH de Mékinac : Remise du budget 2020

Les Incroyables Comestibles : Demande d'une aide financière pour aider à l'achat de matériaux (terre à jardin, semences, plants, outils, etc).

Agence Revenu du Canada : Remboursement de la TPS au montant de 30 617,05\$, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les Excavations Jovanex : Offre de service pour le nettoyage des rues.

Fondation de la SSS de l'Énergie : Demande d'un don pour l'achat de matériel adapté.

Location St-Tite : Soumission pour l'achat d'une laveuse à pression commerciale.

Min. des Transports : Versement d'une subvention dans le cadre du programme PPA-RIRL pour la réfection d'une partie de la route 352.

MRC Mékinac: Communiqué concernant les mesures que le MRC adopte face à la propagation du COVID-19.

Guy Perron : Remise de sa lettre de démission au poste de journalier saisonnier.

Jacques Thiffault : Lettre concernant la couverture inadéquate du réseau cellulaire dans notre municipalité.

Régie des incendies Mékinac : Aucun permis de brûlage printanier ne sera émis sur le territoire de la MRC et ce jusqu'à ce que la situation revienne à la normale (COVID-19).

Min. sécurité publique : Des lignes directrices seront transmises aux municipalités en prévision des inondations printanières, en plus d'une mise en place de mesures exceptionnelles pour éviter la propagation de la COVID-19.

Régie gestion mat. Résid. Mauricie : L'endettement total net à long terme pour notre municipalité : montant de 184 179\$ (comparativement à 2018 = 184 067\$) sur un budget total de 45 734 208\$. (comprend les villes de Trois-Rivières, Shawinigan et les municipalités des MRC de Mékinac et des Chenaux).

Régie gestion mat. Résid. Mauricie : 88 tonnes métriques de matières recyclables ont été recueillies en 2019 à St-Adelphe (en 2018 : 86 tonnes).

Min. Aff. Municipales : Une dotation spéciale de fonctionnement (non récurrente) est versée à la municipalité (quote-part prévue à l'entente de partenariat 2020-2024 : au montant de 8 712\$ pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Cette somme est répartie en fonction de notre population et l'indice de vitalité économique.

Min. sécurité publique : Paiement d'un montant de 4 505,91\$ représentant le 2^e et dernier versement de l'aide financière admissible au Programme d'indemnisation lors des sinistres (inondations et pluies abondantes printemps 2019).

St-Adelforce : Communiqué du comité St-Adelforce avisant que l'édition 2020 est annulée pour cause du coronavirus.

BMK Inc. : Soumission pour fauchage des abords de chemin.

Paul Labranche: Droit de veto pour la résolution 2020-03-65.

CPTAQ : Orientation préliminaire dossier de Mme Bibianne Fourcaudot et avis de modification à la demande.

Marcel Gauthier : Offre de service pour la reconduction de son contrat de conciergerie.

Paroisse St-Cœur de Marie (St-Adelphe): Demande d'une contribution financière pour une entrée électrique mobile qui servira à tous les organismes du milieu lors d'un repas communautaire ou d'un événement.

S. Mongrain: Offre de service pour le fauchage des bords de chemins.

Marcel Guimond & Fils: Offre de service pour la fourniture et l'épandage d'abat poussière.

PR eautech : Soumission pour un analyseur de chlore libre et le PH pour l'aqueduc municipal.

Régie des incendies Mékinac : Rapport des activités 2019 des municipalités membres.

Revenu Québec : Chèque de 30 617,05 \$ remboursement TPS (période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019).

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général, secrétaire-trésorier.

Adopté

2020-04-74 Don à la Fondation de la SSS de l'Énergie pour contribuer à la Campagne de financement de l'hôpital du Centre-de-la-Mauricie (achat de matériel adapté)

CONSIDÉRANT que la Fondation de la SSS de l'Énergie (Shawinigan) tient présentement sa Campagne annuelle de financement 2020 dont l'objectif à atteindre est de 135 000\$;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission, entre autres, l'achat d'équipements pour accroître l'accessibilité et la qualité des services offerts à la population régionale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe contribue pour un montant de 250 \$ à l'achat de matériel adapté (planches Samarit, toiles de levier, toile lève-personne et de mobilisation, fauteuil de transport) pour l'hôpital du Centre-de-la-Mauricie et ce, dans le cadre de la Campagne de financement 2020 de la Fondation de la SSS de l'Énergie.

Adopté

2020-04-75 Engagement de Les Excavations Jovanex pour le balayage des rues et des stationnements municipaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à l'engagement de *Les Excavations Jovanex* pour le balayage des rues et des stationnements municipaux avec ramassage du sable, à l'aide d'un balai mécanique Johnston SP4000, et ce, au tarif de 125 \$/h l'heure, plus taxes.

Adopté

2020-04-76 Acceptation de la soumission de MGEF pour la fourniture et l'épandage d'abat de poussière.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de MGEF, au montant de 750 \$ la tonne métrique éendue, pour un montant total de 15 750 \$ plus taxes et ce, pour le transport, le chargement, le déchargement et l'épandage de 21 tonnes de chlorure de calcium en flocons contrôlé électroniquement pour les chemins de gravier sur son territoire.

Que deux épandages seront faits au cours de l'été, dont le deuxième sera réalisé uniquement devant les résidences.

Adopté

2020-04-77 Engagement d'une entreprise pour le fauchage des bords de chemins dans la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a la charge de l'entretien des routes et chemins sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe doit procéder au fauchage des emprises de routes et des chemins sous sa responsabilité;

CONSIDÉRANT que l'entreprise BMK inc possède la machinerie requise pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe engage BMK Inc. pour fournir la main-d'œuvre, l'outillage et l'équipement requis pour exécuter les travaux de fauchage des bords de routes et de chemins, aux endroits retenus par les représentants de la municipalité et qui seront discutés verbalement avec l'entrepreneur en temps et lieux.

Que les travaux consistent à faucher les emprises des routes et des chemins retenus.
Que le tarif fixé pour l'exécution des travaux est de 74\$/ l'heure, excluant les taxes.

Adopté

2020-04-78 Reconduction du contrat de conciergerie de l'hôtel de ville et de la bibliothèque.

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'offre de service pour la reconduction du contrat de conciergerie présenté par M. Monsieur Marcel Gauthier au même montant que l'an passé, soit de 18 200 \$ et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Que Monsieur Gauthier s'engage à exécuter les travaux tels que mentionnés dans le devis préparé.

Que M. le maire Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la susdite municipalité, tous les documents ayant trait à ce contrat.

Adopté

2020-04-79 Aide financière au Comité *Les Incroyables Comestibles de Saint-Adelphe* pour la poursuite de ses activités en 2020 (4^e année d'opération)

CONSIDÉRANT que le Comité *Les Incroyables Comestibles de Saint-Adelphe* a présenté une demande d'aide financière pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2020;

CONSIDÉRANT que le bilan des réalisations 2019 du Comité est des plus éloquents;

CONSIDÉRANT que le Comité s'engage à nouveau pour 2020 à réaliser un grand nombre de projets profitables pour toute la population;

CONSIDÉRANT que le Comité s'est démarqué depuis sa fondation par la qualité de la production maraîchère partagée avec tous;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde une aide financière de 500 \$ au Comité *Les Incroyables Comestibles de Saint-Adelphe* pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2020.

Adopté

2020-04-80 Résolution pour entériner la modification du taux d'intérêts décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la Municipalité de St-Adelphe.

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2019-312 en vigueur dans la municipalité prévoit que le taux d'intérêt/pénalité applicable à toute somme due à la Municipalité de St-Adelphe est fixé à 15% en 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité de St-Adelphe à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au règlement 2019-312;

CONSIDÉRANT les consignes édictées par les gouvernements fédéral et provincial au cours des derniers jours en raison de la COVID-19 et la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Adelphe désire venir en aide à ses contribuables en modifiant le taux d'intérêts applicable à toute créance qui lui est due.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le taux d'intérêts applicable à toute somme due à la Municipalité de St-Adelphe qui demeure impayée à partir du 1^{er} janvier 2020 est établie à 0%.

Que ce taux d'intérêt de 0% s'applique jusqu'au 15 octobre 2020.

Que cette mesure exclue tous les comptes payables antérieurs à l'année financière 2020.

Adopté

2020-04-81 **Achat d'une laveuse à pression.**

CONSIDÉRANT l'utilité d'une machine à pression pour des travaux de nettoyages des bâtiments et des camions municipaux, ainsi que lors de travaux de voirie ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la soumission de Location St-Tite pour l'achat d'une laveuse à pression commerciale au gaz de modèle Rentquip PCH25 d'une valeur de 1 199,99\$ + taxes. **Adopté**

2020-04-82 **Départ de M. Guy Perron au poste de journalier saisonnier. Remerciements à M. Guy Perron.**

CONSIDÉRANT l'avis de départ de M. Guy Perron, journalier saisonnier, qui a quitté ses fonctions le 23 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite remercier Monsieur Perron pour sa contribution au sein de la municipalité de Saint-Adelphe et le travail effectué au cours des dix-huit mois où il a été en fonction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe souligne la contribution et le dévouement de Monsieur Guy Perron au sein de son organisation municipale et le remercie pour le travail de qualité effectué dans l'exercice de ses fonctions et ce, au cours des dix-huit mois où il a été à l'emploi de la susdite municipalité, pour le mieux-être de notre population. **Adopté**

2020-04-83 **Achat et programmation pour un système de lecture de chlore**

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'acquisition et la programmation d'un nouveau système de chlore au montant de 6 198,11\$ taxes incluses, de la compagnie PR'EAUTECH, dans le cadre du programme de la TECQ.

Que les frais d'installation et de programmation s'élèvent à environ 400\$ plus taxes.

Adopté

2020-04-84 **Exercice du droit de veto du maire à l'égard de la résolution 2020-03-65 « Visant à décréter les clauses administratives de transport en vrac par camionnage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe ».**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance extraordinaire tenue le 9 mars 2020, le Conseil municipal de Saint-Adelphe a adopté la résolution 2020-03-65 « *Visant à décréter les clauses administratives de transport en vrac par camionnage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe.* »

CONSIDÉRANT QUE suite à cette résolution, la Municipalité de Saint-Adelphe a requis et obtenu un avis juridique;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire Paul Labranche a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code municipal et que cette disposition a été signifiée par courriel à monsieur Daniel Bacon directeur général, le 1^{er} avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition de loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être soumise à la prochaine séance du conseil, pour reconsidération par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-03-65, se lisait comme suit :

« *Résolution 2020-03-65 « Visant à décréter les clauses administratives de transport en vrac par camionnage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe.*

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe désire légiférer sur des règles à appliquer en matière de transport en vrac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite encourager le principe d'achat local, entre autres en matière de transport de matériel en vrac pour les contrats qu'elle attribue sur son territoire, ainsi que les travaux en régie.

CONSIDÉRANT qu'à cet effet la Municipalité de Saint-Adelphe veut d'abord privilégier en priorité toutes les entreprises de transport de matériau en vrac ayant leur place d'affaires sur le territoire de la municipalité de Saint-Adelphe.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe décrète les clauses administratives suivantes :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le transport de ces dites matières soit effectué obligatoirement par des transporteurs ayant leur place d'affaires sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe et ce, qu'ils soient membres abonnés d'un service de courtage ou non-membres.

Que lors de l'exécution de travaux en régie ou par contrat, suite à un appel de soumissions par la susdite Municipalité relativement à des fournitures ou à des travaux comportant du transport de matières en vrac, l'entrepreneur et / ou ses sous-traitants doivent utiliser le ratio 75/25 en tout temps du nombre de camions pour le transport de matériaux en vrac et ce, en priorisant les transporteurs artisans membres abonnés d'un service de courtage ou non-membres, dans une proportion du nombre d'au moins 75% des camions appartenant à une entreprise ayant sa place d'affaires à Saint-Adelphe.

Que le transporteur détienne tous les permis en vertu de la loi sur le transport (L.R.Q. chapitre T-12) et toutes autres lois des gouvernements.

Que ces obligations s'appliquent au transport de chacune des matières en vrac à partir de leur source originale et ce, que celles-ci proviennent soit de l'entrée ou de la sortie au chantier de la municipalité.

Que l'entrepreneur et/ ou ses sous-traitants qui n'utiliseront pas leurs propres camions dans la proportion restante de 25% devront faire appel aux services des camionneurs membres abonnés à un service de courtage.

Que dans le cas de travaux exécutés par la Municipalité en régie interne, le transport de matières en vrac sera effectué en priorité par des camionneurs artisans et/ou des entrepreneurs de la Municipalité de Saint-Adelphe. »

Que les tarifs de référence pour le transport de matières et de matériaux en vrac sont ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du Ministère des Transports du Québec.

Nonobstant tout ce qui précède, en aucun temps, nul ne pourra exiger de la Municipalité de Saint-Adelphe de retarder ou de reporter des travaux et ce, qu'ils soient accordés par contrat ou exécutés en régie interne sous prétexte de non-disponibilité de leur part.

À toutes fins utiles, la Municipalité de Saint-Adelphe pourra demander à tout transporteur disponible détenant les permis en vertu de la loi des gouvernements sur le transport de toutes matières en vrac, d'exécuter des travaux de transport de matières, soit de l'entrée ou de la sortie de leur source originale au chantier de la municipalité.

La résolution 2020-03-65 est rejetée à l'unanimité.

Rejeté

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Léon Gagnon qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement sur la gestion contractuelle et délégations diverses (Règl 2020-316).

Projet de

Règlement DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2020-316 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET DÉLÉGATIONS DIVERSES (PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LÉON GAGNON). CE PROJET DE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ DANS LA BOÎTE RELIEUR DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX AU BUREAU MUNICIPAL OU SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ.

2020-04-85 **Abonnement à l'application Zoom**

CONSIDÉRANT les consignes édictées par les gouvernements fédéral et provincial au cours des derniers jours en raison de la COVID-19, visant à éviter tout rassemblement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'abonnement à l'application Zoom au coût de 20 \$ par mois plus taxes, visant à faire des rencontres virtuelles à huis clos par visioconférence, dans le but de garder à distance les élu/e/s municipaux lors de la tenue des séances du conseil municipal, ou toutes autres rencontres d'information et ce, pour toute la période que durera la pandémie du coronavirus.

Adopté

2020-04-86 **Aide financière pour l'achat regroupé d'un panneau électrique multiprises de 100 ampères**

CONSIDÉRANT que des organismes du milieu se sont regroupés financièrement (Société d'histoire de St-Adelphe, Donateur anonyme, Fabrique de St-Adelphe, Chevaliers de Colomb) pour procéder à l'achat d'un panneau électrique mobile de 100 ampères qui sera utilisée par les associations de St-Adelphe;

CONSIDÉRANT la demande présentée à la municipalité de St-Adelphe pour participer à l'achat de cet appareil;

CONSIDÉRANT que le coût total est de 780,23\$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde une aide financière de 175\$ à la Paroisse Saint-Cœur-de-Marie pour contribuer à l'achat d'une entrée électrique mobile de 100 ampères.

Adopté

2020-04-87 **Appel de candidatures pour l'engagement d'un employé municipal journalier à temps partiel.**

CONSIDÉRANT que Monsieur Guy Perron a informé la municipalité le 23 mars 2020, qu'il remettait sa démission de son poste d'employé municipal;

CONSIDÉRANT que le poste de journalier à temps partiel est vacant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder promptement à un appel de candidatures pour combler le poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil municipal de St-Adelphe lance un appel de candidatures pour l'engagement d'une personne sur une base à temps partiel en vue de pourvoir le poste d'employé municipal journalier.

Que l'offre d'emploi paraisse sur le site Web de la municipalité et dans un communiqué envoyé dans chacune des résidences de Saint-Adelphe, et sera également transmis à la M.R.C. de Mékinac et à Emploi Québec.

Adopté

2020-04-88 **Levée de l'assemblée à 12h15**

Il est proposé par Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche Maire

Daniel Bacon, d. g., Sec.-Trésorier

16 avril 2020

OUVERTURE DE SOUMISSIONS

Réfection de chaussée route 352 MEK-P0153 (Référence SEAO : 1357084)

Le 16 avril 2020 à 11h05, à l'hôtel de ville de Saint-Adelphe (150 rue Baillargeon), nous procédons à l'ouverture de soumissions pour la route 352.

Présences : Le maire monsieur Paul Labranche, le directeur général monsieur Daniel Bacon et l'ingénieur de la MRC de Mékinac monsieur Robin Hould.

Monsieur Daniel Bacon ouvre les soumissions et en fait la lecture :

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Construction Pavage Portneuf	1 187 259,74 \$
Marcel Guimond et Fils (MGEF)	970 213,43\$
Construction Maskimo Inc	1 123 305,75\$
Construction et Pavage Boisvert	1 189 070,19\$
Sintra Inc	1 299 946,15\$

Le directeur général, Daniel Bacon